

Résumé du CONSEIL MUNICIPAL du 3 juin 2010

1 Prémption terrain cadastré C 660, 10 rue du Doyenné : le Conseil décide de ne pas préempter.

2 Renouvellement de Poste ASEM contractuel : poste auprès des GS/CP. Horaire 8h35-12h30 (surveillance cour cantine de 11h45-12h30), puis 13h20-14h20. Renouvellement accepté sur la base de l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26.01.1984, poste à 15.18/35^{ème} (décimal) rémunéré sur la base de la grille indiciaire des ATSEM de 1^{ère} classe pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011.

Renouvellement poste adjoint d'animation contractuel : emploi cantine. Horaire 11h45-13h20 pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 1^{er} juillet 2011, créé sur la base de l'article 3 alinéa 6 de la loi du 26.01.1984, à 6.05/35^{ème}, rémunéré sur la base du poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

3 SICTOM : Détermination d'un lieu éventuel pour placer un conteneur à verres enterré. Proposition : terrain communal à l'angle du chemin du Portineau devant l'école.

4 Subvention étude sécurisation : le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec le Conseil Général afin de percevoir la subvention relative à l'étude de la sécurisation du bourg.

5 Système d'Information Géographique : démonstration. La CCLS en assure la programmation qui est en cours, il manque les réseaux...

6 Accessibilité + ERP : les documents ont été envoyés au CG en avril. Quand nous aurons la réponse CG, nous pourrions valider le plan accessibilité en conseil. Le phasage des travaux est prévu jusqu'en 2017. Pour permettre une continuité à travers les années un « groupe de suivi » a été constitué.

Stationnement de la rue de l'Eglise : une réunion d'échange avec les riverains est programmée en septembre afin d'apporter une réponse collective dans le contexte du projet accessibilité.

Construction de l'Abri bus près de l'église dès que possible.

ERP : nous n'avons pas de bâtiments communaux classés en ERP de catégorie 1 à 4. Aussi, nous ne souhaitons pas rejoindre le groupement de commande diagnostic de la CCLS. Celui-ci sera établi par le groupe de travail accessibilité qui a déjà commencé à travailler sur ce sujet.

Transmission des documents Accessibilité : la Direction Départementale des Territoires (ex DDE) souhaite pouvoir communiquer les documents réalisés par le groupe de travail accessibilité d'Ecuillé aux autres communes, afin de montrer ce qui peut être fait et ainsi illustrer que ce travail est réalisable par une commune de notre taille, sans passer par un bureau d'étude.

7 CCLS/CCHA + rencontre ALM

Le 20 mai, rencontre entre la CCLS et la Com. Com. du Haut Anjou ayant pour objectif d'envisager leur rapprochement, puis éventuellement avec celle de Durtal. Notre départ fait qu'une communauté de communes de 4 communes est peu viable. Le préfet entendra peut-être le désir de concomitance que réclame M. Gledel, président de la CCLS. Toutefois les différentes communautés de communes appartiennent à des Pays différents : Champigné, Châteauneuf sont rattachés au Pays de Segré. Chaque communauté a des compétences différentes, par exemple les communes de la CCHA tiennent à leur compétence voirie... Il faut d'abord que la CCLS se prononce pour notre départ, puis ALM se prononcera. ALM attend la fin du SCOT qui est prévue au 1^{er}/01/2012. Les relations sont très cordiales.

9 – Départ CCLS – ALM : commission des charges transférées

Le bureau d'études Sémaphores n'a pas tout à fait terminé. La loi ne parle pas d'indemnité de départ. Finalement on s'achemine vers un statu quo : cela ne coûterait rien à personne. Le fait qu'une commune demande à partir est assez rare et nouveau, ce qui demande des recherches.

Ce qui est prévu par la loi : tout ce qui a été amené par les communes leur revient. Ce qui a été acquis ensemble est réparti. Il y a obligation de continuité dans le service public (ex : maison de l'enfance que l'on doit reprendre).

Une réunion d'échange sur ce thème avec la population d'Ecuillé sera programmée en septembre/octobre.

10 REPARTITION Subvention Conseil Général / 6 communes

Auparavant le Conseil Général octroyait une subvention pour les petits projets. Celui-ci vient de décider de l'octroyer aux communautés de communes qui la répartissent selon les projets communautaires. La

réunion de bureau de la CCLS du 3 mai a proposé de retenir à 50 % les critères population et potentiel financier. Le conseil décide de demander davantage d'information avant de donner son avis.

11 CLOTURE Le conseil décide de soumettre l'édification de clôtures à déclaration préalable.

12 FETE DE LA MUSIQUE Un peu moins de groupes cette année afin de mieux profiter de chacun ; de nouveaux groupes avec des habitants d'Ecuillé. Veiller à ce que la décence soit respectée à l'église.

13 Retour Infos et Questions Diverses

Subvention : la subvention du Pays pour la pièce de théâtre « le Souper » au Plessis-Bourré a de fortes chances d'être accordée.

Journal Communal : parution vers le 10 juillet

Chemin de randonnée : la CCLS demande un nom à la boucle sud d'Ecuillé : boucle des Salamandres ?

Lieu d'implantation de la zone artisanale : réflexion sur sa localisation par la commission.

Réforme de l'aménagement du temps scolaire : nous n'avons que peu d'information et pourtant les incidences vont être importantes pour les communes. Il y a une forte pression pour travailler le mercredi matin avec tout ce que cela remet en cause pour les parents, l'organisation des centres de loisirs... D'autre part, changement d'inspectrice.

Voirie : Point à temps et affichage de vitesse semaine prochaine.

Travaux : Mme Jung souhaite établir une liste des travaux d'entretien à effectuer 1 fois par an pour les planifier durant les congés d'été.

CCAS : réunion la semaine prochaine.

Le téléfilm sur Louis XI commencera le 10 juin pour 3 semaines au Plessis-Bourré.